

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Soire le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 23 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSANT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	A/E	
CLAIRFAYTS	Guy ERPELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	R	Procuration à Nicolas DOSEN
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	R	Procuration à Pascal NOYON
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	R	Procuration à Brice AMAND
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	R	Procuration à Sandra BROGNET
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

## **Objet de la délibération : Projet de modifications apportées au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_053

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

- - - - -

Vu la loi n° 2014-366 du 24/03/2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR et la loi n° 2017-86 du 27/01/2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ;

Vu la délibération du Conseil de communauté du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'intégralité du territoire de la 3CA et approuvant la charte d'élaboration définissant les modalités de collaboration entre les communes membres et la 3CA pour l'élaboration du PLUi ;

Vu la délibération du Conseil de communauté du 21 mars 2017 prenant acte du débat portant sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable et confirmé lors du Conseil de communauté du 27 juin 2019 ;

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM), qui redéfinit l'organisation territoriale de la compétence « Mobilité » ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 22 mars 2021 proposant aux Conseils Municipaux la modification des statuts en vue d'y introduire la compétence facultative « Mobilité »,

Vu le courrier du Préfet en date du 30 juin 2021, précisant que les conditions de majorité requises n'ont pu être atteintes et que la Région devient Autorité Organisatrice de la Mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021,

En l'absence de la compétence Mobilité au sein des statuts de la 3CA, et considérant donc de l'impossibilité de faire mention d'un "Programme d'Orientations et d'Actions Mobilité" au sein du PADD du PLUi, les services de l'Etat ont sollicité la 3CA en vue de la mise en conformité du document. Ces ajustements conditionnent l'arrêt du projet du PLUi.

Il est ainsi proposé d'y apporter trois modifications.

#### 1<sup>ère</sup> modification - Partie introductive

##### Un PLUi volontariste

Le PADD du PLUi de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois constitue son projet de territoire pour les douze prochaines années. Il y énonce des ambitions pour l'avenir tout aussi diverses que transversales et engage le PLUi dans une démarche multidisciplinaire. Loin d'être statique, cette démarche se veut être le socle d'une dynamique qui sera animée, ajustée et développée au fur et à mesure, à travers les différentes politiques et compétences de la 3CA.

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a fait le choix de s'engager dans un PLUi vertueux et novateur en y incluant des Programmes d'Orientations et d'Actions relatifs à l'habitat et à la mobilité. Cette initiative, d'autant plus précurseur pour un territoire à dominante rurale, peu investi jusqu'alors sur ces problématiques, illustre la volonté des élus de construire un PLUi qui soit l'amorce de nouvelles politiques intercommunales. Ainsi, les Programmes d'Orientations et d'Actions de l'habitat et de la mobilité sont des clés d'entrée et des outils efficaces pour valoriser le territoire, tant du point de vue de son attractivité que de son accessibilité, et participeront à atteindre les objectifs de croissance démographique.

EST REMPLACÉ PAR :

##### *Un PLUi volontariste*

*Le PADD du PLUi de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois constitue son projet de territoire pour les douze prochaines années. Il y énonce des ambitions pour l'avenir tout aussi diverses que transversales et engage le PLUi dans une démarche multidisciplinaire. Loin d'être statique, cette démarche se veut être le socle d'une dynamique qui sera animée, ajustée et développée au fur et à mesure, à travers les différentes politiques et compétences de la 3CA.*

*La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a fait le choix de s'engager dans un PLUi vertueux et novateur en y incluant un Programme d'Orientations et d'Actions relatif à l'habitat. Cette initiative, d'autant plus précurseur pour un territoire à dominante rurale, peu investi jusqu'alors sur cette problématique, illustre la volonté des élus de construire un PLUi intégrateur, abordant la problématique de la planification, dans un contexte de développement de l'intercommunalité, d'évolution des lois Grenelle vers la transition écologique, de poursuite de la décentralisation, d'attente forte de la société en matière de planification et de besoins nouveaux. Le PLUi constitue l'amorce d'une nouvelle politique communautaire ; le POA Habitat déterminera les*

*principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et hébergement, et fixera en conséquence les objectifs de construction ou d'intervention sur le parc existant. Il participera ainsi à l'atteinte des objectifs de croissance démographique.*

### 2ème modification - Orientation 2 : Connecter le territoire pour un bocage accessible

#### Faciliter la mobilité sur le territoire

La question de la mobilité est un enjeu tout aussi complexe que crucial auquel s'attèle le Programme d'Orientations et d'Actions relatif à la mobilité. La volonté des élus de développer et d'aménager durablement le territoire réside dans l'organisation d'une offre de transport adaptée aux enjeux du territoire.

Ainsi, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois s'engage tout d'abord en faveur d'une mobilité quotidienne facilitée. Il s'agit de reconsidérer la place de la voiture au quotidien en répondant aux nouvelles problématiques de mobilité. Le co-voiturage pourrait ainsi être une réponse à ces problématiques, le PLUi définissant dans son POA « Mobilité » le maillage et la localisation propices à la création d'aires de co-voiturage. Enfin, les orientations d'aménagement reconsidéreront la relation entre stationnement et trame bâtie, dans une logique de minimisation et de mutualisation des espaces de stationnement afin de limiter la consommation du foncier.

EST REMPLACÉ PAR :

#### *Faciliter la mobilité sur le territoire*

*La question de la mobilité est un enjeu tout aussi complexe que crucial. La volonté des élus de développer et d'aménager durablement le territoire réside dans l'organisation d'une offre de transport adaptée aux enjeux du territoire.*

*Ainsi, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois s'engage tout d'abord en faveur d'une mobilité quotidienne facilitée. Il s'agit de reconsidérer la place de la voiture au quotidien en répondant aux nouvelles problématiques de mobilité, tant au travers d'aménagements, par l'introduction de nouvelles formes de mobilités que par la mise en place de services de déplacement, en lien avec les compétences communautaires. Le co-voiturage pourrait ainsi être une réponse à ces problématiques, le PLUi définissant dans son règlement graphique, au titre de son action en tant qu'aménageur, le maillage et la localisation propices à la création d'aires de co-voiturage. Enfin, les orientations d'aménagement reconsidéreront la relation entre stationnement et trame bâtie, dans une logique de minimisation et de mutualisation des espaces de stationnement afin de limiter la consommation du foncier.*

### 3ème modification - Orientation 3 : Aménager notre territoire pour une urbanisation maîtrisée, cohérente avec notre identité bocagère

#### Soutenir l'expansion économique

Pour soutenir et maintenir son tissu économique, la 3CA fait le choix de développer une politique intercommunale cohérente et adaptée. Ainsi, le PLUi promeut par sa traduction réglementaire l'extension de toutes les entreprises installées, quel que soit leur domaine d'activité.

Grâce au Programme d'Orientations et d'Actions relatif à la mobilité, la 3CA souhaite également faciliter leur accessibilité et la circulation des poids lourds par l'aménagement de voiries adaptées et la gestion des flux, tout en améliorant leur visibilité.

EST REMPLACÉ PAR :

#### Soutenir l'expansion économique

*Pour soutenir et maintenir son tissu économique, la 3CA fait le choix de développer une politique intercommunale cohérente et adaptée. Ainsi, le PLUi promeut par sa traduction réglementaire l'extension de toutes les entreprises installées, quel que soit leur domaine d'activité.*

*Dans un contexte d'évolution des flux, et notamment des poids-lourds, lié au nouveau faisceau routier de la RN2, la 3CA portera une attention particulière à leur accessibilité et à la circulation des véhicules : l'aménagement de voiries adaptées et la gestion des flux, tout en améliorant leur visibilité.*

Ces propositions ont reçu un avis favorable des services de l'État.

- - - - -

En vue de sa mise en conformité, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :

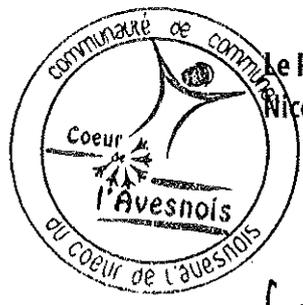
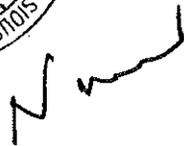
**MODIFIER** le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, validé le 21 mars 2017, tel qu'énoncé ci-dessus.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021

  
Le Président  
Nicolas DOSEN  


Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210929-DC\_2021\_053-DE